



Non representation d'enfants

Par ping, le 16/06/2010 à 17:04

Bonjour,

qui autre qu'un huissier , la police ou la gendarmerie peut faire un constat de non présentation d'enfants.

j'ai été confronté à ce problème en décembre dernier, et aujourd'hui je ne peux obtenir un huissier disponible pouvant établir un constat pour le 3 juillet 2010.

merci de me donner vos conseils.